

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tanya Rochon

<https://www.cadre21.org/membres/3cd50f90e52ed8b828902548>

Date d'obtention : 2020-11-27 01:34:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une intervention bienveillante qui a pour but de protéger la victime ainsi que d'éduquer les jeunes sans outre passé les conséquences que les gestes posées peuvent avoir eu. Un protocole bien détaillé afin de bien encadré les interventions et ainsi ne pas nuire au processus judiciaire si des poursuites devaient avoir lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai un cadre précis à utiliser lorsque cela se produit. Cela sécurise mes futures interventions et me donne la ligne directrice à suivre en suivant le cadre légal.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À être bienveillante et en aucun temps ne voir les images ou vidéo qui peuvent circuler. La trousse sera l'outil à sortir dès la dénonciation d'un évènement.